
214ème séance plénière

PC Journal No 214, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 288**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITES D'ORGANISATION
DU SEMINAIRE SUR LA DIMENSION HUMAINE (1999)****“DROITS DE L'HOMME : LE ROLE DES MISSIONS SUR LE TERRAIN”**

(Varsovie, 27 - 30 avril 1999)

I. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture du séminaire
2. Séance plénière : Discours liminaire
3. Discussions dans le cadre de deux groupes de travail
4. Récapitulation des travaux et clôture du séminaire

II. CALENDRIER ET AUTRES MODALITES D'ORGANISATION

1. Le séminaire s'ouvrira à Varsovie le mardi 27 avril 1999 à 15 heures et s'achèvera le vendredi 30 avril 1999 à midi.
2. Toutes les séances plénières et réunions des groupes de discussion seront publiques.
3. La séance plénière de clôture, prévue pour le vendredi matin, portera principalement sur des propositions concrètes visant à résoudre les questions et problèmes soulevés dans le cadre des groupes de discussion.

Groupe de travail 1 : le rôle des droits de l'homme et des missions sur le terrain dans les situations de conflit et de crise

Sujets pouvant être traités :

- Instauration de la confiance et réduction des tensions ;
- Protection des civils ;

- Interaction entre les missions sur le terrain et des parties à un conflit ;
- Droits de l'homme dans le contexte des "conflits gelés" ;
- Droits de l'homme en tant que partie intégrante du règlement politique des conflits ;
- Procédures de suivi et de notification ;
- Procédures de recrutement et formation ;
- Coopération régionale entre les missions sur le terrain faisant face à des conflits similaires ;
- Coordination avec d'autres activités internationales.

Groupe de travail 2 : le rôle des missions sur le terrain dans la promotion et la protection des droits de l'homme

Sujets pouvant être traités :

- Interaction entre les missions de l'OSCE et les autres institutions de l'OSCE visant à faire accepter durablement les droits de l'homme par les acteurs locaux (hauts fonctionnaires de l'Etat, ONG, médias, etc.) et à les promouvoir auprès d'eux ;
 - Fixation de priorités et collecte de fonds ;
 - Réponses politiques visant à renforcer les mandats des missions sur le terrain dans le domaine des droits de l'homme ;
 - Réactions appropriées des missions sur le terrain aux violations des droits de l'homme ;
 - Suivi du respect des engagements pris par le pays hôte au titre de la dimension humaine ;
 - Protection des défenseurs locaux des droits de l'homme et constitution de capacités locales ;
 - Coopération avec des organisations internationales, institutions et ONG actives dans le domaine des droits de l'homme.
4. Les séances plénières et les réunions des groupes de travail se dérouleront suivant le programme de travail ci-après.
5. Un représentant du BIDDH présidera les séances plénières.
6. Le Règlement intérieur et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE seront applicables pendant le séminaire.

7. Les discussions seront interprétées dans les six langues de travail de l'OSCE.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Horaire des séances : 10 heures - 13 heures
15 heures - 18 heures

	Mardi 27 avril 1999	Mercredi 28 avril 1999	Jeudi 29 avril 1999	Vendredi 30 avril 1999
Matin		GT 1 GT 2	GT 1 GT 2	SP (10 heures - 12 heures)
Après-midi	SP	GT 2 GT 3	GT 1 GT 2	

SP = Séance plénière
GT = Groupe de travail